

6. la cédule de tourage;

Les Parties contractantes s'engagent à garantir l'application de la présente Convention et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son efficacité.

La présente Convention est conclue en deux exemplaires, l'un en français et l'autre en anglais, les deux textes étant également authentiques. Les Parties contractantes s'engagent à garantir l'application de la présente Convention et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer son efficacité.

En foi de quoi, les Parties contractantes ont signé et apposé leurs signatures et sceaux sur le présent instrument, en deux exemplaires, l'un en français et l'autre en anglais, les deux textes étant également authentiques.